

UNE TAXE CARBONE, POUR QUOI FAIRE ?

Cette taxe carbone, ou plus précisément la Contribution Climat Energie (CCE), concoctée par la commission des experts de Michel Rocard, comment ça va marcher ?

On va mettre un prix sur le carbone contenu dans les carburants fossiles (essence et diesel pour les voitures, kérozone pour les avions, fioul, gaz et aussi charbon pour les chaudières). A **32€ la tonne de CO₂** ça fera environ **0,08 € en plus par litre d'essence** et 0,09€ par Kwh de gaz.

Comme la TIPP, cette CCE va donc être payée par les particuliers quand ils achètent des carburants, et aussi par les entreprises quand elles achètent des carburants pour se déplacer ou se chauffer par exemple.

L'idée est qu'en augmentant le prix des carburants avec cette CCE, on dissuade les usagers d'acheter ces produits afin de favoriser la sobriété ou la consommation d'autres produits, moins coûteux en carbone.

PREMIERE QUESTION : une augmentation de prix de 0,08€ par litre d'essence est-elle dissuasive ? La réponse est non. Si on veut vraiment donner un signal prix pour nous permettre de diviser par 4 nos émissions de CO₂, c'est plutôt une augmentation de 0,08€ par litre d'essence **chaque année pendant 10 ans** qui donnera un signal clair (et permettra d'atteindre le coût économique de la tonne de CO₂ évitée de technologies comme le photovoltaïque ou la séquestration du CO₂ sous terre).

DEUXIEME QUESTION : Les revenus de cette CCE seraient de l'ordre de 8 milliards € par an, mais pour quel usage ?

Le MEDEF demande que cette charge supplémentaire pour les entreprises soit compensée par un allègement au moins équivalent de leurs PO (Prélèvements Obligatoires), soit sur leurs charges sociales, soit sur la taxe professionnelle.

Il faut bien comprendre que cette compensation ne pourrait exister que globalement pour l'ensemble des entreprises, et non exactement pour chaque entreprise (qui ne serait alors absolument pas incitée à limiter ses émissions de CO₂).

Ainsi par exemple, pour les entreprises de transport, qui clairement vont supporter une grosse part de cette CCE, quelle sera leur consolation de savoir que leurs charges supplémentaires vont servir à alléger les charges d'autres entreprises d'un autre secteur d'activité et qu'ainsi « elles auront contribué à maintenir la compétitivité des entreprises françaises » ?

Pour rester rentables, les entreprises de transport vont être obligées d'augmenter le tarif de leurs prestations, et c'est bien cette percolation du signal prix qui est recherchée avec la CCE. Les entreprises de transport vont aussi essayer de réduire encore plus leur consommation de carburant, c'est aussi l'effet recherché par cette CCE.

Donc à notre sens la taxe carbone ne doit pas être utilisée pour résoudre les graves problèmes de financement de notre pays (les comptes sociaux, la taxe professionnelle sans parler des autres déficits qui se creusent). Pour se donner une chance de résoudre la gigantesque crise climatique qui nous fait face. Les revenus de la CCE doivent être suivis dans un fonds **INDEPENDANT** affecté à deux usages :

- **une Allocation Solidarité Climat-Energie**, strictement identique par français, pour permettre aux personnes avec les revenus les plus modestes ou avec le mode de vie le plus économe en carbone, de recevoir plus que ne va leur coûter cette CCE. Il serait injuste et absurde que ces personnes soient pénalisées par cette taxe carbone qui précisément nous incite à réduire nos émissions de CO₂ à leur niveau
- la contribution de la France au **Fonds Climat** demandé par les pays en développement, qui émettent de 4 à 20 fois moins de CO₂ que chacun de nous en moyenne et qui ont besoin de ces fonds pour se protéger du réchauffement climatique (exemple aujourd'hui le Bangladesh) ou pour investir dans la production d'énergie propre ou renouvelable.

Les déficits de nos comptes sont des préoccupations pour l'avenir, mais la capacité de l'humanité à diviser par 2 ses émissions de CO2, et pour nous français à les diviser par 4, est **aujourd'hui** une question de **survie**, probablement pour nous et certainement pour nos enfants.

Jean Sireyjol Président de l'association TACA
<http://taca.asso-web.com/>